

LE FUTUR DU
PATRIMOINE
RELIGIEUX
AU QUÉBEC

PERSPECTIVES
ANGLICANES

ABRÉGÉ DU MÉMOIRE

Conception de la couverture et de la grille typographique:
Marcel de Hêtre

Mise en page :
Marcel de Hêtre

© Diocèse anglican de Montréal 2005

Diocèse anglican de Montréal
1444 rue Union
Montréal (Québec) H3A 2B8
Téléphone: (514) 843-6577
Télécopieur: (514) 843-3221
Courriel: bishops.office@montreal.anglican.ca
Site web: www.montreal.anglican.org



Diocèse anglican de Montréal



Diocèse anglican de Québec

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la ministre,

En juin dernier, nous avons reçu copie du document de consultation publié par la Commission permanente sur la culture en vue d'examiner la situation du patrimoine religieux au Québec. La Commission invite donc les intervenants du milieu ainsi que les citoyens et citoyennes qui s'intéressent à l'avenir du patrimoine religieux du Québec à répondre à ses interrogations et à lui transmettre leur opinion sur la question.

Nous, soussignés, au nom de Monseigneur A. Bruce Stavert, Archevêque de Québec, de Monseigneur Barry B. Clarke, des synodes, membres du clergé et des laïcs des diocèses anglicans de Montréal et de Québec, avons l'honneur de vous soumettre ce mémoire.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le vénérable Peter D. Hannen,
Archidiacre de Montréal et vicaire-général, Diocèse de Montréal

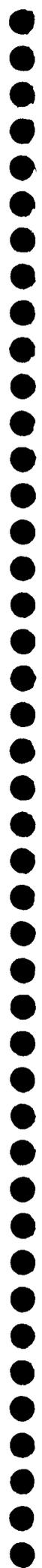
Le très révérend Walter H. Raymond, OGS
Doyen de la Cathédrale Holy Trinity, Diocèse de Québec

Madame Sophie Lemercier,
Archiviste-adjointe, Diocèse de Montréal



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	7
INTRODUCTION	7
1 COMMENT CHOISIR?	7
1.1 Importance de l'église de point de vue architectural	7
1.2 Importance dans le cadre historique	8
1.3 Importance dans le paysage urbain et rural	8
2 CONSERVATION ET RECYCLAGE	8
2.1 Recyclage idéal	8
2.2 Recyclage partiel	8
2.3 Recyclage «séculier»	8
2.4 Recyclage public	8
2.5 Tourisme	8
2.6 Éducation	9
2.7 Autres types de patrimoine	9
3 RÔLES ET RESPONSABILITÉS	9
3.1 Budgets et gestion	9
3.2 Financement	9
4 CONCLUSION	9



PRÉAMBULE

Les anglicans des diocèses anglicans de Montréal et de Québec soulignent l'importance de notre patrimoine québécois et se réjouissent de l'opportunité fournie par la Commission pour exprimer leurs avis et leurs recommandations.

INTRODUCTION

Les diocèses anglicans de Montréal et de Québec sont les deux principaux diocèses avec juridiction à l'intérieur des frontières québécoises. Notre présence date du 18^e siècle; le diocèse de Québec a été fondé en 1793 et celui de Montréal en 1850. Comme témoins de notre implication dans le patrimoine, seulement sur l'Île de Montréal, il y a treize églises anglicanes qui ont participé dans l'oeuvre de la Fondation du patrimoine religieux de Québec.

Il faut que la Commission sache quelques différences entre les réalités de notre situation en tant qu'anglicans et celle de l'église catholique romaine:

- a. il y a non seulement une diminution de pratique religieuse mais aussi une grande perte de nos fidèles après 1976.
- b. il n'y a aucun manque de prêtres.

Nous sommes très conscients de la tension entre les trois réalités:

- a. les besoins pastoraux de l'église
- b. les intérêts patrimoniaux du Ministère et de la Fondation
- c. l'impossibilité de conserver tout.

COMMENT CHOISIR?

1.1 IMPORTANCE DE L'ÉGLISE DU POINT DE VUE ARCHITECTURAL

Exemple problématique: l'église Trinity Memorial — trop grande pour nos besoins pastoraux, mais exemple unique à Montréal du style «Perpendicular Gothic».

À souligner: ne pas «muséographier» les églises que nous gardons; elles remplissent toujours leurs fonctions originales.

Paradoxe anglican: nos églises les plus nécessaires du point de vue pastoral sont les moins intéressantes de point de vue patrimonial. Par contre, au centre-ville de Montréal nous avons cinq églises majeures (dont deux classées A, deux classées B, une classée C) dont nous n'avons pas besoin du point de vue pastoral, mais avec fonds de dotation suffisant pour que ces églises ne ferment jamais leurs portes pour raisons financières.

1.2 IMPORTANCE DANS LE CADRE HISTORIQUE

Heureusement, les églises anglicanes qui ont joué un rôle dans la grande histoire du Québec sont aussi celles qui méritent l'appui de la Fondation à cause de leur ancienneté. La Fondation a toujours reflété sa sensibilité à l'aspect historique dans sa manière d'agir et d'octroyer des fonds.

1.3 IMPORTANCE DANS LE PAYSAGE URBAIN ET RURAL

Il faut conserver non seulement une église patrimoniale, mais aussi ses alentours, pour éviter le sort des petites églises orthodoxes à Athènes, ou celui de l'église Saint John the Evangelist (President Kennedy angle St-Urbain), dominées par les édifices modernes avoisinants. Les alentours de l'église sont souvent les seuls espaces verts dans un quartier.

En cas d'une démolition, il faut penser au remplacement prévu: usage du site et harmonie du remplacement avec l'architecture jouxtante. On donne l'exemple de l'église Saint Luke (Montréal).

Exemples d'églises urbaines importantes dans leurs milieux: l'église Saint Peter à Ville-Mont-Royal, l'église Saint James the Apostle (centre-ville de Montréal) et l'église Trinity Memorial (Montréal).

Le rôle de nos églises dans le paysage rural est aussi important. Nous citons des exemples situés dans le Diocèse de Québec.

CONSERVATION ET RECYCLAGE

Les solutions sont multiples et doivent refléter les besoins, les possibilités, les sensibilités et les réalités de chaque situation; le cas par cas est nécessaire.

2.1 RECYCLAGE IDÉAL — comme lieu de culte pour une autre tradition. Nous donnons deux exemples à Montréal.

2.2. RECYCLAGE PARTIEL — Il y a deux possibilités à Montréal, une église (Trinity Memorial) et une salle paroissiale (Saint James the Apostle). Nous citons aussi deux exemples déjà en application dans le Diocèse de Québec (théâtre d'été à Frampton).

2.3. RECYCLAGE «SÉCULIER» — conformément à la vocation communautaire de l'église. À noter: les églises anglicanes, moins spacieuses et moins imposantes pour la plupart, se prêtent facilement à ce type de projet. Dans les exemples cités, on souligne que rien ne change à l'extérieur de l'église.

2.4 RECYCLAGE «PUBLIC» — (par un pallier de gouvernement). Nous citons trois exemples, un à Québec, un à Montréal et un à St Andrews East. En théorie, une bonne idée, mais est-ce bien réaliste, rentable, ou efficace qu'une église soit convertie, par exemple, en salle de concert? Et de combien de telles conversions avons-nous besoin? Combien est-ce que la bourse publique est capable de soutenir?

2.5 TOURISME — On peut bien dire que le public, et surtout les Québécois dont les impôts soutiennent les restaurations, ont le droit d'accès aux sites patrimoniaux religieux, mais avec respect pour le culte et pour la sécurité des lieux.

2.6 ÉDUCATION — À ne pas manquer: un programme d'éducation doit être mis sur pied pour qu'une génération, qui possède peu ou pas de connaissances en matière religieuse, soit en mesure de comprendre l'histoire et l'usage de cette portion de leur patrimoine.

2.7 AUTRES TYPES DE PATRIMOINE — «Les biens à caractère religieux» comprennent aussi les orgues, les vitraux, les objets d'art et de culte: quoi faire avec si une église est démolie? Recyclage aux autres églises risque que ces églises deviennent dépôts de restants hétéroclites. Il faut que l'idée d'un musée d'art religieux soit poursuivie. Il y a un grand besoin d'un inventaire d'objets du culte et d'objets d'art semblable à celui qui existe maintenant pour le patrimoine bâti. Peut-être qu'il nous incombe, à nous les églises et diocèses, la responsabilité de faire un tel inventaire selon des normes du Ministère ou de la Fondation, pour éviter qu'un trésor de première qualité soit vendu hors-province ou hors-pays, comme c'est malheureusement le cas présentement.

Les archives et la musique sont deux autres exemples du patrimoine non bâti qu'il faut conserver. Et il faut ajouter que le patrimoine fondamental du Québec était une foi profonde, mais ce n'est pas la tâche du gouvernement de renouveler cet aspect de notre héritage!

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Notre héritage nous a été légué par nos aïeux, qui étaient à la fois croyants et citoyens. Donc, tous leurs descendants sont acteurs sur la scène du patrimoine, soit en tant que fidèles, soit en tant que citoyens.

Les frais de restauration ont été partagés par la Fondation (citoyens) et par les églises (fidèles) dans une manière qui nous semble juste, mais les églises se sont découragées par les développements récents: il n'y avait pas de fonds depuis deux ans; alors, on cesse de préparer de nouveaux projets; les projets prêts à commencer se trouvent retardés; les bâtiments continuent de s'abîmer; le budget de la Fondation est bloqué au niveau du Ministère; le processus d'approbation de projets devient de plus en plus politisé.

Le système original de la Fondation fonctionnait très bien au commencement, et nous devons y retourner. Inutile d'imiter les systèmes utilisés ailleurs, comme en France (inacceptable à tous Québécois) ou en Angleterre (e.g. *Historic Churches Preservation Trust*, fondée dans une ère de grands mécènes).

La participation individuelle dans la préservation du patrimoine existe déjà, par les dons des fidèles à leurs églises et par la participation des églises aux travaux de la Fondation. C'est possible que quelques non-fidèles participent dans la restauration d'une église particulière pour raisons familiales ou personnelles, mais peu probable dans le patrimoine en général: pour cela, il faut se tourner vers les grandes fondations privées.

CONCLUSION

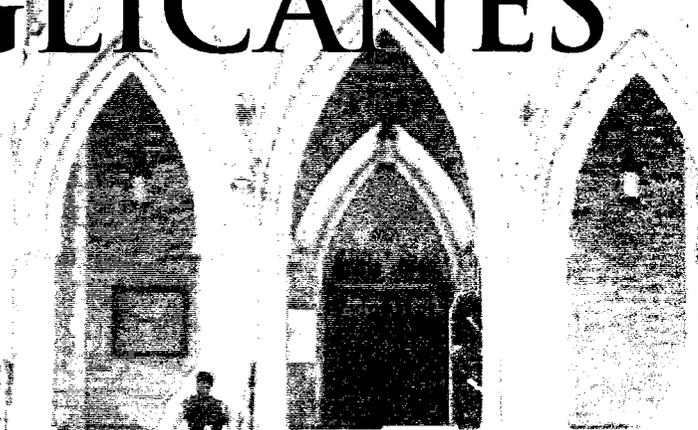
L'heure des choix a sonné. Nous devons prendre position, autant les administrateurs de lieux de cultes, le gouvernement et la population devons nous prononcer sur la question afin de ne pas léguer un patrimoine ingérable aux générations futures.

CC - 284
C.G. - PATRIMOINE
RELIGIEUX



LE FUTUR DU PATRIMOINE RELIGIEUX AU QUÉBEC

PERSPECTIVES ANGLICANES







LE FUTUR DU
PATRIMOINE
RELIGIEUX
AU QUÉBEC

PERSPECTIVES
ANGLICANES

Conception de la couverture et de la grille typographique:
Marcel de Hêtre

Mise en page :
Marcel de Hêtre

© Diocèse anglican de Montréal 2005

Diocèse anglican de Montréal
1444 rue Union
Montréal (Québec) H3A 2B8
Téléphone: (514) 843-6577
Télécopieur: (514) 843-3221
Courriel: bishops.office@montreal.anglican.ca
Site web: www.montreal.anglican.org



Diocèse anglican de Montréal



Diocèse anglican de Québec

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la ministre,

En juin dernier, nous avons reçu copie du document de consultation publié par la Commission permanente sur la culture en vue d'examiner la situation du patrimoine religieux au Québec. La Commission invite donc les intervenants du milieu ainsi que les citoyens et citoyennes qui s'intéressent à l'avenir du patrimoine religieux du Québec à répondre à ses interrogations et à lui transmettre leur opinion sur la question.

Nous, soussignés, au nom de Monseigneur A. Bruce Stavert, Archevêque de Québec, de Monseigneur Barry B. Clarke, des synodes, membres du clergé et des laïcs des diocèses anglicans de Montréal et de Québec, avons l'honneur de vous soumettre ce mémoire.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le vénérable Peter D. Hannen,
Archidiacre de Montréal et vicaire-général, Diocèse de Montréal

Le très révérend Walter H. Raymond, OGS
Doyen de la Cathédrale Holy Trinity, Diocèse de Québec

Madame Sophie Lemercier,
Archiviste-adjointe, Diocèse de Montréal



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	9
INTRODUCTION	9
1 COMMENT CHOISIR?	10
1.1 Importance de l'église de point de vue architectural	10
1.2 Importance dans le cadre historique	11
1.3 Importance dans le paysage urbain et rural	11
2 CONSERVATION ET RECYCLAGE	13
2.1 Recyclage idéal	13
2.2 Recyclage partiel	14
2.3 Recyclage «séculier»	15
2.4 Recyclage public	15
2.5 Tourisme	16
2.6 Éducation	16
2.7 Autres types de patrimoine	16
3 RÔLES ET RESPONSABILITÉS	17
3.1 Budgets et gestion	18
3.2 Financement	18
4 CONCLUSION	19
5 ANNEXE	20
Annexe 1: Patrimoine archivistique	20
MENTIONS DE SOURCES PHOTOGRAPHIQUES	21



PRÉAMBULE

Pourquoi veut-on conserver le patrimoine religieux? Ce patrimoine est vaste, imposant, souvent ancien, et impressionnant par son mysticisme. Il est considéré pérenne (aucun des anciens canons ne prévoyaient la fermeture d'une église). C'est bien connu, au Québec, nos châteaux sont nos églises. Leur architecture attire de nombreux touristes. Le tourisme religieux prend d'ailleurs de plus en plus d'importance depuis quelques années. Pour toutes ces raisons, le patrimoine religieux occupe une place privilégiée dans le cœur des québécois et jouent sur la sensibilité de ces derniers. En ce moment, la tendance exprimée est «Oui, il faut fermer des églises, mais pas la mienne!» À l'issue de la présente consultation, nous serons à même, nous l'espérons, de connaître l'opinion du public.

Les diocèses anglicans de Montréal et de Québec sont heureux de participer à cette vaste consultation sur l'avenir du patrimoine religieux québécois. Nous vous livrerons ici nos réflexions et pistes de solutions pour la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine. Pour ce faire, nous débuterons par une mise en situation de la particularité anglicane. Nous répondrons par la suite aux trois questions posées, illustrées par des exemples tirés de notre réalité. Notre propos portera essentiellement sur le patrimoine bâti, mais traitera aussi des autres types de patrimoines énoncés.

INTRODUCTION

Les diocèses anglicans de Montréal et de Québec sont deux des cinq diocèses anglicans avec juridiction à l'intérieur des frontières québécoises, les autres diocèses étant ceux de l'Arctique, de Moosonee et d'Ottawa. Le territoire du diocèse de Montréal comprend l'Île de Montréal, une partie des Cantons-de-l'Est, les Laurentides, et la Rive-Sud jusqu'à Sorel; celui de Québec comprend presque tout le reste de la province sauf les extrémités nord et ouest du territoire ainsi que la partie au nord de la rivière des Outaouais. La présence anglicane sur le territoire québécois date du 18^e siècle; le diocèse de Québec a été fondé en 1793 et celui de Montréal en 1850. Le grand nombre d'églises anglicanes un peu partout au Québec en témoigne; d'ailleurs l'exemple le plus ancien et le mieux connu est la cathédrale Holy Trinity de Québec qui vient de célébrer son bicentenaire en 2004.

Nous sommes très reconnaissants à la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour son généreux soutien du patrimoine architectural anglican. À titre d'exemple, seulement sur l'Île de Montréal, le Diocèse de Montréal et la Fondation s'impliquent ainsi depuis 1995:

- ❖ 33 dossiers ouverts pour 13 édifices différents
- ❖ Coûts total: 3 521 787,53\$
- ❖ Subventions: 2 072 802,79\$
- ❖ Moyenne de subvention octroyée: 58,85%
- ❖ Part du milieu: 1 448 984,74\$



Figure 1 - Cathédrale Holy Trinity, Québec

Nous sommes aussi reconnaissants d'avoir la possibilité d'exprimer «nos opinions et nos observations» sur l'avenir de ce patrimoine. Avant de ce faire, nous voudrions tout d'abord faire état de quelques différences entre la situation des anglicans au Québec et celle de la plupart des québécois de l'Église catholique romaine. Certainement les deux souffrent du manque de fidèles qui assistent à la liturgie, mais

Le manque de fidèles anglicans est dû, non seulement à la diminution de la pratique religieuse, mais aussi à l'exode d'autant de nos membres après 1976. Dans le diocèse de Montréal, nous avons un tiers ou moins de population anglicane que nous avions en 1976; dans le diocèse de Québec, la réduction est de plus de 50%; le nombre d'églises n'a été réduit que par 22%. Il n'y a aucun manque de clergé chez nous, seulement un manque de fonds pour les payer.

Nous sommes très conscients d'une tension entre les objectifs des églises et ceux du gouvernement. Pour n'importe quelle tradition ecclésiastique, la question principale envers notre héritage bâti est le besoin pastoral: est-ce que nous avons besoin de cette église? Et, si nous en avons besoin, est-ce que la paroisse, avec ou sans l'aide du diocèse, est capable de l'entretenir et la réparer? De l'autre côté, la seule préoccupation de la Fondation du patrimoine religieux et du Ministère est la valeur patrimoniale d'une église. De plus, il faut souligner que nous sommes très conscients de ce fait désagréable mais réaliste: on ne peut pas tout conserver.

Avec ces clarifications de notre situation en tant qu'anglicans, nous procédons à la réponse aux trois questions posées par la Commission. Ces réponses reflètent évidemment notre expérience. Des exemples l'illustreront d'ailleurs.

COMMENT CHOISIR?

«La Commission souhaite donc obtenir vos opinions et vos observations quant à la façon dont devraient être choisis les biens à caractère religieux qui, de par leur valeur, devrait faire leur entrée dans le champs du patrimoine et ainsi être transmis aux générations futures.»

Un choix n'est jamais facile à faire. Il y a toujours des gagnants et des perdants. Nous sommes à la croisée des chemins; des choix doivent être faits aujourd'hui et devront être assumés dans le futur. À nous d'être prudents, éclairés et décidés. Les critères qui, à nos yeux, sont très importants sont l'architecture, l'histoire et l'environnement urbain.

1.1 IMPORTANCE DE L'ÉGLISE DU POINT DE VUE ARCHITECTURAL

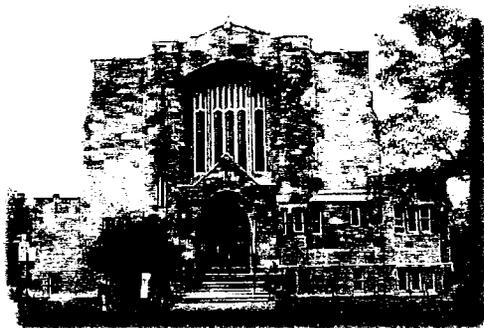


Figure 2 - Église Trinity Memorial, Montréal

Le critère de rareté est un classique. On veut préserver ce qui est unique, témoin d'un style qui n'existe presque plus. Nous croyons qu'il s'agit d'un critère de sélection à conserver, mais sommes conscients qu'il peut donner des maux de tête aux administrateurs.

Par exemple, l'église Trinity Memorial (figure 2), située sur la rue Sherbrooke ouest à Montréal, pose un problème. Trop grande pour les besoins pastoraux, mais unique comme exemple du style gothique perpendiculaire; alors que faire?

Il s'agit d'un paradoxe pour les anglicans, surtout sur l'île de Montréal: nos églises les plus importantes du point de vue pastoral ont peu d'intérêt patrimonial; elles sont récentes, donc moins intéressantes, pour le moment, au point de vue architectural. Lorsque ces églises sont éligibles pour une subvention de la Fondation, elles se trouvent dans la catégorie C, dans la hiérarchisation



Figure 3 - Église St George's, Montréal

globale des églises du Québec, et leurs chances d'être choisies sont ainsi diminuées.

Mais au centre-ville de Montréal nous avons cinq églises d'envergure majeure, dont deux classées A — la cathédrale Christ Church et St George, Place-du-Canada (figure 3), deux classées B — St John the Evangelist, en arrière de la Place des Arts, et St James the Apostle, Ste-Catherine angle Bishop et une classée C, St Stephen (figure 4), René-Lévesque angle Atwater. Le besoin pour autant d'églises n'existe plus, mais (à l'exception de St Stephen) toutes ces églises ont des fonds de dotation suffisants pour le maintien du ministère pastoral (mais non pour les réparations majeures dont toutes ont besoin) — c'est-à-dire qu'il n'y aura jamais aucune raison économique pour fermer ces églises.

Est-ce que la solution est

de «muséographier» les églises, biens mobiliers, archives et autres activités ecclésiales? Il faut résister à cette tentation de figer ce patrimoine, car, malgré la baisse notoire de la pratique religieuse depuis les dernières décennies, il n'en demeure pas moins que des paroissiens et fidèles de passage fréquentent les lieux de culte qui remplissent leur fonction originale de cure des âmes. Les églises, aussi belles soient-elles, sont vivantes et on doit respecter leur sacralité. C'est là que se rencontrent les deux visions de la problématique auxquelles nous sommes confrontés: la pastorale versus la conservation patrimoniale. Ces deux réalités ne vont pas toujours de paire.



Figure 4 - Église St Stephen's, Westmount

1.2 IMPORTANCE DANS LE CADRE HISTORIQUE

L'histoire du Québec est écrite en plusieurs chapitres: les autochtones, la colonie française, la colonie britannique, etc., et il ne faut pas qu'un nationalisme étroit empêche la reconnaissance de cette vaste histoire. Heureusement les églises anglicanes qui ont joué un rôle dans cette histoire sont aussi éligibles aux subventions à cause de leur ancienneté et leur beauté. Il faut ajouter que la Fondation, depuis ses débuts, a agit d'une manière non seulement œcuménique mais aussi sensible à cette histoire globale et a distribué les fonds d'une façon juste et équitable.



Figure 5 - Église St John the Evangelist, Montréal

1.3 IMPORTANCE DANS LE PAYSAGE URBAIN ET RURAL

L'importance d'une église réside non seulement dans la beauté de son architecture ou dans son importance historique, mais aussi dans son emplacement dans le paysage urbain ou rural. Alors, il faut protéger non seulement l'intégrité du bâtiment même, mais aussi de ses alentours.

Autrement, nous risquons le sort des petites églises orthodoxes à Athènes: vieilles, jolies, mais tout à fait dominées par les immeubles avoisinants.

Il existe d'ailleurs un exemple de cette situation à Montréal. L'église Saint John the Evangelist (*figure 5*), la fameuse «église au toit rouge», sur son site (Président-Kennedy angle St-Urbain) depuis 140 ans, autour de laquelle deux édifices de UQAM, neufs, énormes, laids, en opposition l'un à l'autre et avec St John's, surplombent cette belle église de style gothique français. C'est une situation sur laquelle la paroisse ou le diocèse n'a aucun pouvoir: les permis viennent de la ville; les fonds viennent du gouvernement; la victime est le patrimoine.



Figure 6 - Église St Luke, Rosemont (Montréal)

Le paysage urbain est composé de multiples bâtiments, dont les églises font partie intégrante. Le temps modifie constamment l'allure des villes. Les nouvelles architectures côtoient les plus anciennes. Les églises constituent souvent les seules oasis de verdure dans une ville de béton. Lors de la fermeture imminente d'une église, l'harmonie du bâtiment avec son environnement devrait être prise en considération et aussi l'harmonie du remplacement proposé, s'il s'agit d'une démolition.

Comme exemple de ce dernier état de fait, St Luke, Rosemont (*figure 6*) a été démolie parce que sa jumelle existe toujours dans la région urbaine, à St-Lambert (St Barnabas) et qu'il n'existait aucune raison, ni pastorale ni patrimoniale, pour la conserver. C'est une grande perte visuelle dans le quartier; son remplacement par des condominiums ne remplit pas le vide créé par sa démolition.



Figure 7 - Église St Peter, Ville-Mont-Royal

Ces quelques exemples témoignent d'églises montréalaises en harmonie avec leur environnement, ou qui ajoutent un plus à ce dernier.



Figure 8 - Église St James the Apostle, Montréal

St Peter's, Ville-Mont-Royal (classée D), une jolie église du style «Early English», très importante dans un paysage urbain autrement un peu terne.

St James the Apostle (classée B) – un de rares espaces verts tout le long de la rue Ste-Catherine. L'église elle-même, ainsi que la salle paroissiale, constituent un complexe imposant dans le mélange architectural de cette rue.

Trinity Memorial (classée B – voir page 10) – encore un espace vert: le seul entre le parc Notre-Dame-de-Grâce à l'ouest et Westmount Park à l'est.

Il faut ajouter que le rôle des églises dans notre paysage rural est aussi important. Le diocèse de Québec a assez peu d'églises urbaines, mais beaucoup plus à la campagne et dans les villages, par exemple, en Gaspésie et dans les Cantons-de-l'Est (cette dernière région étant partagée entre les deux diocèses). Nos églises sont un aspect important de l'attrait touristique régional. Au fil des ans, de nouveaux partenariats



Figure 9 - Église St-Peter's By The Sea, Old Harry (Îles de la Madeleine)

se sont formés entre les autorités municipales, provinciales et diocésaines pour préserver ces églises dans leurs milieux. Le diocèse de Québec cite comme exemple le Chemin Craig, entre la capitale et les Cantons-de-l'Est et la route entre Boston et Québec, où certaines églises se transforment en centres d'interprétation sur l'histoire des Irlandais américains et québécois. Ainsi se conserve un autre aspect de notre patrimoine, la généalogie.

CONSERVATION ET RECYCLAGE

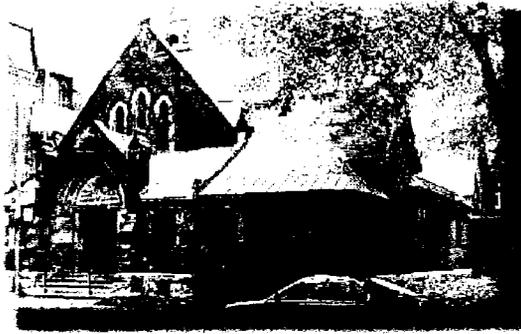
«La Commission souhaite donc obtenir vos opinions et vos observations quant aux types de projets qui devraient être mis de l'avant, tant sur le plan de conservation, du recyclage que de la mise en valeur de biens patrimoniaux à caractère religieux.»

Les solutions sont multiples et doivent refléter les besoins des différents milieux où les lieux de culte se trouvent. Un projet qui pourrait être impensable à un certain endroit pourrait se révéler une idée géniale ailleurs. C'est pourquoi le cas par cas doit s'appliquer ici. La volonté de la communauté environnante doit être entendue aussi.

Nous énumérons ici quelques exemples de types de projets que nous privilégions comme, l'achat de lieux de culte par une autre communauté, que nous qualifions de «recyclage idéal», le recyclage partiel, le recyclage séculier (en accord avec la mission de l'église), le recyclage public, le tourisme, l'éducation et les autres patrimoines.

2.1 RECYCLAGE IDÉAL

Recyclage en lieu de culte, soit par la tradition d'origine, soit par une autre. Ce genre de recyclage est considéré idéal, car rien ne change dans la vocation du bâtiment. L'architecture et l'environnement restent les mêmes. La responsabilité de l'histoire de l'église fermée incombe au diocèse. Quelques exemples:



L'église Church of the Advent (de Maisonneuve angle Wood) est sur le point d'être convertie en église orthodoxe roumaine.



L'église Saint Cyprian (avenue Morgan) convertie en église évangélique.

2.2 RECYCLAGE PARTIEL

Jusqu'à présent ce type de recyclage n'a pas été utilisé au diocèse anglican de Montréal, mais on y pense pour l'église Trinity Memorial; on peut aussi citer l'église Saint James the Apostle.

Dans le diocèse de Québec, la chapelle anglicane située à St-Edouard-de-Frampton (*figure 9*), est une parmi plusieurs où la municipalité gère l'édifice sur un bail emphytéotique avec le diocèse. La chapelle de Frampton sert de nos jours comme théâtre d'été et centre d'interprétation de la présence anglophone dans la région, mais toujours avec la possibilité d'usage cultuel pour les réunions familiales de temps en temps. D'autres exemples de recyclage partiel dans la Beauce existent à Leeds et à Cumberland Mills (*figure 10*).



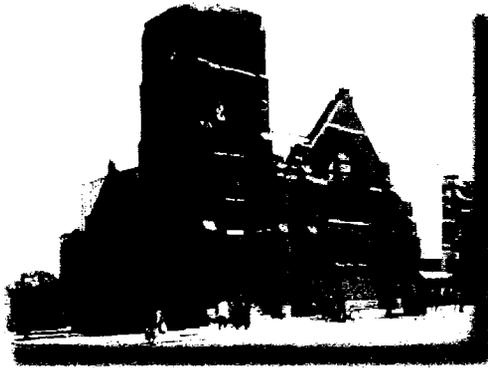
Figure 10 - Église Christ Church of Springbrook, Saint-Édouard-de-Frampton



Figure 11 - Église Saint Paul, Cumberland Mills

2.3 RECYCLAGE «SÉCULIER»

Recyclage qui se conforme à la vocation communautaire de l'église ou, du moins, qui ne s'y oppose pas. Ce genre de recyclage est peut-être plus facile avec nos églises, étant donné qu'elles sont, pour la plupart, moins spacieuses et moins imposantes. Exemples:



L'ancienne église Saint Thomas (angle Sherbrooke et De Lorimier) est maintenant l'Espace Chorégraphique Jean-Pierre Perreault.



L'église St James the Apostle est sur le point de redévelopper son intérieur pour accommoder toute la vie paroissiale (espace culturel, bureaux, sacristie, salle, cuisine, etc.) afin de libérer la salle paroissiale actuelle pour des buts communautaires.

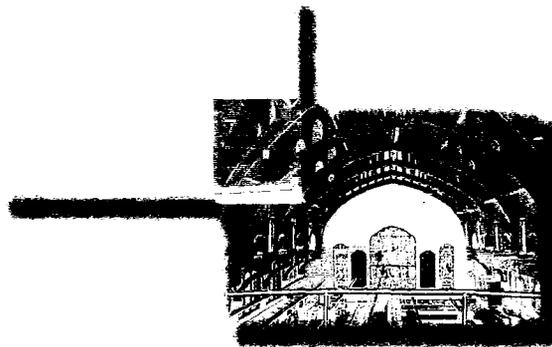
Dans ces deux cas, rien ne change à l'extérieur, seulement l'intérieur est modifié afin de convenir au nouvel usage. Nous sommes conscients que cette avenue n'est pas toujours envisageable, car souvent les investissements nécessaires ne sont pas rentables.

2.4 RECYCLAGE PUBLIC

L'idée du recyclage public, c'est-à-dire l'utilisation d'une église excédentaire par un pallier de gouvernement, a été soulevée dans le document de consultation. Elle n'est pas nouvelle: à preuve ces trois exemples:



L'église St Matthew, Québec, maintenant la Bibliothèque Saint-Jean-Baptiste.



L'église Church of the Ascension, avenue du Parc, aussi convertie en bibliothèque municipale.



L'église Christ Church, St Andrews East, restaurée à 100% aux frais de la Fondation, pour être cédée par le diocèse de Montréal pour usage communautaire.

Quant à la question posée, si l'on peut exiger que les différents niveaux de gouvernement utilisent les édifices religieux excédentaires avant de construire quelque chose de neuf: en toute lucidité, est-ce que cela serait bien réaliste? Par exemple, Montréal a besoin d'une salle de concert pour l'OSM. Peut-être une église, comme l'église catholique Sainte-Cunégonde à Saint-Henri, pourrait être convertie à ces fins mais à quel prix et à quel résultat acoustique? La réutilisation des églises à des fins publiques pourrait être un bon exemple de développement durable, mais est-ce possible et/ou rentable d'aménager ces bâtiments? Combien de salles de spectacles, bibliothèques et autres lieux de culture avons-nous besoin? La bourse publique est-elle capable de les soutenir?

2.5 TOURISME

Bien que le tourisme religieux ait «le vent dans les voiles»¹, il faut éviter de céder à la tentation en décrétant musées toutes les églises. Le potentiel est pourtant énorme et l'on pourrait réclamer que le public québécois, dont les impôts soutiennent le Ministère et la Fondation, ait le droit d'accès à l'héritage pour lequel ils payent. Des questions de respect du culte et de sécurité, entre autres, doivent être étudiées attentivement. Il serait en effet malheureux de perdre du patrimoine que l'on tente de préserver!

2.6 ÉDUCATION

En considérant l'ignorance religieuse d'une grande partie de la nouvelle génération, il est indispensable qu'une attention particulière soit portée à la transmission d'information et la description des objets, sans quoi les mots calices, jubés, chaires et autres tomberont dans l'oubli d'ici quelques années. Les objets du culte font partie de l'histoire du Québec. Ils sont objets culturels et culturels. La transmission de leur usage doit se faire à travers les écoles, mais aussi à travers d'autres initiatives auxquelles, par exemple, les églises locales pourraient participer en collaboration avec ces écoles dans le cadre des cours d'histoire des religions prévus dans le nouveau programme d'éducation.

2.7 AUTRESTYPES DE PATRIMOINE

«Les biens à caractère religieux» ne comprennent pas seulement le patrimoine bâti, bien qu'il soit le plus évident dans le paysage urbain ou rural. Par exemple: si une église est démolie, qu'en arrive-t-il de son contenu patrimonial: orgues, vitraux, objets d'art et du culte? Autrefois nous pouvions les recycler dans d'autres églises – au risque que ces dernières deviennent des dépôts de restants hétéroclites. À long terme, nous sommes convaincus de la nécessité de l'implantation d'un musée d'art religieux, tel que proposé par le Musée des Beaux-Arts de Montréal pour l'ancienne église unie Erskine and American, soit concrétisée et menée à terme. Les objets du culte ayant une valeur patrimoniale et les objets d'art décorant nos églises y trouveraient refuge et y seraient valorisés au lieu de croupir dans les sous-sols d'églises.



Figure 11 - Argenterie du roi George III, Québec

Il y a un grand besoin d'un inventaire d'objets du culte et d'objets d'art semblable à celui qui existe maintenant pour le patrimoine bâti. Peut-être qu'il nous incombe, à nous les églises et diocèses, la responsabilité de faire un tel inventaire selon des normes du Ministère ou de la Fondation, et avec un système d'archivage *duplicata* hors-site. En même temps, il nous faudrait peut-être un système d'hierarchisation de ces biens (encore une fois, semblable à l'hierarchisation des églises) pour nous aider à accorder la priorité à la restauration et pour guider les autorités (soit ecclésiastiques, soit gouvernementales) pour éviter qu'un trésor de première qualité soit vendu hors-province ou hors-pays, comme c'est malheureusement le cas présentement.

Quelques illustrations de ces besoins:

À part des archives diocésaines, qui sait que les vitraux de l'ancienne église anglicane d'East Angus se trouvent maintenant dans nos églises à Old Fort et St Paul's River, sur la Côte Nord?

Un autre exemple notoire: apparemment le deuxième évêque anglican de Québec, l'honorable Charles James Stewart, a prêté à l'église de Frelighsburg (qu'il a fondé) quelques éléments de l'argenterie (voir figure 11) de la cathédrale Holy Trinity à Québec, don du roi George III. Ce n'est que 180 ans plus tard que, grâce aux souvenirs des fidèles et à la bonne volonté de la paroisse, l'ensemble fût retourné à ses propriétaires originaux!

Ainsi nous arrivons à l'importance des archives. Les archives paroissiales sont notamment à risques, car trop souvent négligées par leurs créateurs. Elles contiennent pourtant la trace de l'existence des biens mobiliers et œuvres d'art des lieux de culte qui les abritent. Nous avons un grand éventail d'histoires horribles d'archives victimes de «ménage de printemps». Là-aussi nous recommandons que la question des archives soit étudiée de près et que des fonds spéciaux soient dédiés à leur préservation et mise en valeur. L'annexe vous donnera un aperçu plus précis sur nos inquiétudes au sujet du patrimoine archivistique.



Figure 12 - Choristes,
Cathédrale Christ Church, Montréal

La musique sacrée constitue un héritage très important chez les anglicans et est encore très présente dans plusieurs de nos églises comme la cathédrale Christ Church (figure 12), l'église St-George, l'église St John the Evangelist, l'église St Philip (Montreal West, classée D) et l'église St Matthias (Westmount, classée D) et la cathédrale Holy Trinity de Québec. Cet héritage musical est suffisamment respecté au Québec pour que le service d'Evensong (Vêpres) qui est chanté à la Cathédrale Christ Church de Montréal chaque dimanche à 16 heures soit diffusé en direct sur les ondes de Radio Ville-Marie. Le problème qui se pose est le suivant: Dans une considération globale du patrimoine, comment hiérarchiser une église classée D dans laquelle il y a des orgues et un programme de musique de première classe?

Pour terminer cet aspect de «autres patrimoines», nous pourrions ajouter que le patrimoine du Québec comprend, depuis les premiers jours de la Nouvelle-France, une foi profonde mais nous ne pouvons pas nous attendre à ce que le gouvernement renouvelle cet aspect de notre passé!

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

«La Commission souhaite donc obtenir vos opinions et vos observations quant aux rôles et aux responsabilités qui devraient échoir à chacun des acteurs et quant aux efforts particuliers que chacun devrait accomplir afin d'assurer la pérennité du patrimoine religieux québécois.»

Le patrimoine religieux du Québec date d'une ère où il n'y avait guère de distinction entre citoyenneté et fidélité. De nos jours, nous nous trouvons responsables de l'héritage patrimonial que nous ont légué nos aïeux. Il est tout à fait légitime que la responsabilité pour la préservation de cet héritage soit partagée entre tous leurs descendants, qu'ils soient simples citoyens ou fidèles. Dans cette section nous aborderons des points techniques relevant de l'administration des budgets, de la Fondation du patrimoine religieux du Québec et aussi donnerons notre point de vue sur les idées proposées dans le document de consultation.

3.1 BUDGETS ET GESTION

Depuis 1995, les frais de restauration ont été partagés par la Fondation et par les églises. Les diocèses anglicans du Québec sont très satisfaits des pourcentages en application jusqu'à présent. Les chiffres cités au début de ce mémoire sont témoins de l'investissement des anglicans dans la restauration de leur patrimoine. Mais les églises commencent à douter de l'investissement du gouvernement à ce projet. Depuis deux ans, il n'y a pas de fonds disponibles. Pourquoi donc préparer un dossier, payer les frais d'architectes et d'ingénieurs, investir de l'énergie et du temps, sans posséder une garantie que ces efforts porteront fruit? De plus, la procédure à chaque niveau est devenue de plus en plus «byzantine», et apparemment de plus en plus politisée, ce qui est tout à fait à l'opposée, faut-il dire, de la situation qui prévalait depuis 1995.

L'approbation des budgets qui a lieu en mars ne facilite pas les choses. Le Ministère reçoit une enveloppe globale pour la culture qu'il doit ensuite diviser entre les différents intervenants. Étant donné que le climat québécois ne laisse pas beaucoup de temps pour les travaux extérieurs, tout ce temps perdu est du temps en moins pour les réparations. Pendant ce temps, les bâtiments continuent à s'abîmer. Par exemple, l'église Saint Peter de Ville Mont-Royal (voir page 10) attend depuis deux ans une subvention pour remplacer sa toiture. Le projet a été approuvé au niveau de la Table de concertation de Montréal; l'approbation du Québec est retardée; les fonds n'arrivent pas; la saison des travaux extérieurs avance et finalement la paroisse est obligée de remplacer la toiture à ses propres frais avant qu'il n'y ait encore plus de dommage à l'église même, toujours en attendant que la subvention soit octroyée. Malheureusement, cet exemple n'est pas rare. À cet effet, nous croyons que la mise sur pied d'un fonds d'urgence ou dédié exclusivement au patrimoine religieux serait très à propos. Une plus grande latitude à la Fondation, avec des contrôles réguliers, rendrait le processus d'attribution des subventions plus rapide.

Les acteurs principaux de la préservation du patrimoine religieux, jusqu'à aujourd'hui, ont été le Ministère, la Fondation et les paroisses. Comme nous le soulignons plus haut, auparavant le système fonctionnait très bien, mais maintenant certains problèmes que nous soulevons nous inquiètent.

N'y aurait-il pas une autre façon de gérer notre patrimoine, en suivant des exemples qui existent ailleurs? La situation qui prévaut en France, où églises et cathédrales appartiennent à la collectivité, serait difficilement acceptable par les fidèles et les citoyens du Québec. Quant à la situation en Angleterre, bien que l'on puisse admirer les activités d'une société comme le *Historic Churches Preservation Trust* ou, parallèlement, le *National Trust* pour les manoirs et châteaux, ces sociétés sont des sociétés privées, fondées dans une ère de grands mécènes. Pour toutes ces raisons, on ne peut guère imaginer une meilleure façon d'agir dans le Québec du 21^e siècle que celle de l'établissement de la Fondation par le gouvernement de l'époque.

3.2 FINANCEMENT

Quant à la participation d'un plus grand nombre de citoyens au financement de ce patrimoine qui est évoquée dans le document de consultation, nous sommes d'accord qu'un incitatif fiscal n'est pas négligeable, mais n'est-ce pas déjà le cas des dons faits aux églises? En effet, les fidèles soutiennent déjà ce patrimoine, tant au niveau personnel que financier. Intéresser d'autres individus dans un investissement financier nous semble peu probable, par exemple au niveau de la Fondation du patrimoine: les individus (autres que les fidèles) qui voudraient contribuer à une restauration le feraient pour une église particulière, et non pour le patrimoine en général. Pour ce dernier, il faut se tourner vers les grandes fondations privées qui s'intéressent au patrimoine, pour demander un octroi pour lequel elles pourraient gagner ainsi une bonne image corporative!

CONCLUSION

En bref, les diocèses anglicans de Montréal et de Québec sont conscients du problème que pose la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois. Bien que notre parc d'immeubles soit moins imposant que celui des catholiques romains, le problème reste entier: Quoi garder? Comment préserver? et Qui est responsable? Ces trois questions ont reçu de notre part une réflexion que nous espérons intéressante pour les membres de la Commission et pour l'ensemble de la communauté québécoise qui s'y intéresserait. Notre vision se veut réaliste; nous savons que d'autres intervenants ont besoin de fonds publics pour exister. Nous ne voulons en aucun cas accaparer tout l'argent disponible.

Parce qu'il touche les cordes sensibles des gens, même de ceux qui ne pratiquent plus leur religion depuis longtemps, le patrimoine religieux est très difficile à gérer. Tout le monde à son mot à dire, mais les deniers sont rares. Le syndrome «Pas dans ma cour» est aussi très fort. Nous nous retrouvons souvent face à un cul-de-sac. Comment s'en sortir?

Il est illusoire de croire que l'on puisse tout conserver. Le temps, les guerres, les catastrophes naturelles et la main humaine ont eu raison d'une partie du patrimoine mondial. Nous sommes à l'heure des choix et des décisions difficiles. Espérons que nos réflexions seront éclairées par la grâce de Dieu.

ANNEXE 1

PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

Les archives conservées dans les voûtes diocésaines couvrent la période de 1760 jusqu'à aujourd'hui. Elles sont composées d'archives administratives des diocèses (correspondance d'évêques, chanceliers, etc.), d'archives de comités et organismes partenaires, mais surtout d'archives paroissiales. À Montréal, une archiviste travaille à temps plein, surtout à répondre aux demandes de plus en plus nombreuses d'un public de généalogistes et de chercheurs universitaires. Grâce notamment au Conseil canadien des archives (CCA), des Archives nationales du Québec (ANQ) et de la participation de diverses maisons d'enseignement qui nous confient leurs étudiants via des programmes de stages, nous avons pu faire quelques projets de traitement de fonds. Par contre, depuis deux ans, les ANQ ne fournit plus de subventions, alors, tout le monde cogne à la porte du CCA; cela crée un certain embouteillage. Cette année, au Diocèse de Montréal, nous n'avons reçu que la subvention du programme Jeunesse Canada au travail, géré par le CCA, pour un projet-pilote dans une de nos paroisses du centre-ville. Il existe une quantité astronomique de documents conservés dans les paroisses mêmes et chez des particuliers, bénévoles de comités et de paroisses (marguilliers, trésoriers, etc.). Ces documents sont extrêmement vulnérables, car ils ne sont pas inventoriés et sont souvent victimes de ménages intempestifs, mais malheureusement, nous avons peu de contrôle sur eux.

Aux bureaux diocésains, nous avons la chance d'avoir de bons locaux, pas parfaits mais tout de même corrects pour la préservation des archives. À Montréal, nous sommes équipés d'un système mobile et nous sommes présentement à chercher des fonds pour acheter une nouvelle section qui déjà, une fois installée, sera aux deux tiers pleine. En attendant, les boîtes attendent dans le corridor. Cette situation démontre bien la fragilité du patrimoine archivistique religieux. Les administrateurs diocésains sont heureusement conscients de la valeur que représentent les archives, mais les documents, aussi important qu'ils soient, ne passeront jamais avant les besoins pastoraux. Des fonds externes, dédiés aux archives religieuses, seraient donc grandement appréciés.

MENTIONS DE SOURCES PHOTOGRAPHIQUES

Toutes les photographies proviennent de la Fondation du patrimoine religieux du Québec - © FPRQ sauf si une autre mention est indiquée

Page frontispice:

Grande image: Cathédrale Christ Church, Montréal - Jean-Claude Dufresne - © Le Québec en images, Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDM)

En sens horaire: Église Trinity Memorial, Montréal
Église Saint Barnabas, St-Lambert
Cathédrale Holy Trinity, Québec
Église Saint George, Montréal
Église Saint John the Evangelist, Montréal
Église Saint Matthias, Westmount
Église Holy Trinity, Iron Hill

Page 9 Fig. 1 - Cathédrale Holy Trinity, Québec

Page 10 Fig. 2 - Église Trinity Memorial, Montréal

Page 11 Fig. 3 - Église Saint George, Montréal
Fig. 4 - Église Saint Stephen, Westmount
Fig. 5 - Église Saint John the Evangelist, Montréal - Photo UQAM

Page 12 Fig. 6 - Église Saint Luke, Rosemont (Montréal) - Archives du diocèse de Montréal
Fig. 7 - Église Saint Peter, Ville-Mont-Royal
Fig. 8 - Église Saint James the Apostle, Montréal

Page 13 Fig. 9 - Église Saint Peter by the Sea, Old Harry (Îles de la Madeleine) - Diocèse de Québec

Page 14 Église Church of the Advent, Montréal
Église Saint Cyprian - Archives du diocèse de Montréal
Fig. 10 - Église Christ Church of Springbrook, Saint-Édouard-de-Frampton - Paul Grant - © Le Québec en images, CCDM
Fig. 11 - Église Saint Paul, Cumberland Mills - Paul Grant - © Le Québec en images, CCDM

Page 15 Église Saint Thomas, Montréal - Pierre Thibault, architecte
Église Saint James the Apostle, Montréal
Église Saint Matthew, Québec
Église Church of the Ascension, Montréal - Archives du diocèse de Montréal
Bibliothèque Mile-End, Montréal - Ville de Montréal
Église Christ Church, St Andrews East

Page 16 Fig. 12 - Diocèse de Québec

Page 17 Fig. 13 - Diocèse de Montréal